

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

Le **jeudi 26 mai 2016** à 19 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Roberte LAJEUNESSE, Maire de la Commune

Etaient présents :

- Mesdames : Alexandra ATANÉ, Annie Claude BOCQUILLON, Roberte LAJEUNESSE, Magali MAGA, Monique MARTIN Maguy TÉTARD.
  - Messieurs : Jacques COTTEZ, Jean-Claude JARNY, Serge MACADRÉ, Daniel QUESNOT, Olivier ROBLET, et Jean-Marc SCLAVON
  - Pouvoirs : Monsieur Jean-Jacques JANNÉ a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JARNY, Madame Patricia DE BOISROLIN a donné pouvoir à Madame Maguy TÉTARD, Madame Valérie DERVIN FROIDEFOND a donné pouvoir à Monsieur Daniel QUESNOT
- Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire :

Monsieur Jacques COTTEZ a été élu Secrétaire.

A 19 heures 30 le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte

## Le Conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

Libellés des délibérations	Décisions des élus – le Conseil Municipal	VOTES																
<p style="text-align: center;"><b>Fonds Départemental de solidarité (FDS) : Demande de subvention rue d'Etampes</b></p>	<p>Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la subvention en provenance du Fonds Départemental de Solidarité, Le Conseil Municipal de la Commune : Sollicite une (des) subvention(s) au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2016 pour les travaux suivants :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">N° d'Opération</th> <th style="text-align: center;">Nature des travaux</th> <th style="text-align: center;">Appellation et n° de la Voix</th> <th style="text-align: center;">Longueur</th> <th style="text-align: center;">Montant de l'opération TTC</th> <th style="text-align: center;">Montant de l'opération HT</th> <th style="text-align: center;">Subvention €</th> <th style="text-align: center;">Charge Communale TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2016_00830</td> <td style="text-align: center;">FDS Voirie</td> <td style="text-align: center;">Rue d'Étampes</td> <td style="text-align: center;">205</td> <td style="text-align: right;">99 000.00 €</td> <td style="text-align: right;">82 500.00€</td> <td style="text-align: right;">12 300.00€</td> <td style="text-align: right;">86 700.00€</td> </tr> </tbody> </table> <p>S'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A affecter à ces travaux 99 000.00 € sur le budget communal</li> <li>- A réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.</li> </ul>	N° d'Opération	Nature des travaux	Appellation et n° de la Voix	Longueur	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération HT	Subvention €	Charge Communale TTC	2016_00830	FDS Voirie	Rue d'Étampes	205	99 000.00 €	82 500.00€	12 300.00€	86 700.00€	<p>Présents : 12 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0</p>
N° d'Opération	Nature des travaux	Appellation et n° de la Voix	Longueur	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération HT	Subvention €	Charge Communale TTC											
2016_00830	FDS Voirie	Rue d'Étampes	205	99 000.00 €	82 500.00€	12 300.00€	86 700.00€											
<p style="text-align: center;"><b>Lancement MAPA concernant la fourniture de repas en liaison froide pour les services de la commune de Chierry</b></p>	<p>Madame le Maire rappelle les éléments de la délibération concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire approuvée le 16 mars 2008 et notamment l'article 4°- « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».</p> <p>Néanmoins, Madame le Maire souhaite informer le conseil municipal concernant un marché public à procédure adaptée (MAPA). La dernière commission cantine (mercredi 25 mai 2016) a permis d'établir la liste des besoins ainsi que le détail estimatif chiffré et a décidé de lancer un marché à procédure adaptée d'un montant de 30 000.00 € TTC environ (coût objectif) pour les fournitures de repas en liaison froide au profit du service cantine scolaire de la commune.</p> <p>Après en avoir débattu, les élus émettent un avis favorable pour le lancement de ce marché.</p>	<p>Présents : 12 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0</p>																
<p style="text-align: center;"><b>Remboursement sur Contrat statutaire du CDG 02 GRAS SAVOYE</b></p>	<p>Madame le Maire donne lecture d'une lettre chèque de la somme de 1358.43 € correspondant à la régularisation sur la masse salariale 2015 se décomposant comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Type de cotisations</th> <th style="text-align: center;">Montant provisionnel versé en février 2016</th> <th style="text-align: center;">Montant réel</th> <th style="text-align: center;">Remboursement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">IRCANTEC</td> <td style="text-align: right;">397.92 €</td> <td style="text-align: right;">183.45 €</td> <td style="text-align: right;"><b>214.47 €</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">CNRACL</td> <td style="text-align: right;">18 195.38 €</td> <td style="text-align: right;">17 051.42 €</td> <td style="text-align: right;"><b>1 143.96 €</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">18 593.30 €</td> <td style="text-align: right;">17 234.87 €</td> <td style="text-align: right;"><b>1 358.43 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'encaissement de ce chèque.</p>	Type de cotisations	Montant provisionnel versé en février 2016	Montant réel	Remboursement	IRCANTEC	397.92 €	183.45 €	<b>214.47 €</b>	CNRACL	18 195.38 €	17 051.42 €	<b>1 143.96 €</b>		18 593.30 €	17 234.87 €	<b>1 358.43 €</b>	<p>Présents : 12 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0</p>
Type de cotisations	Montant provisionnel versé en février 2016	Montant réel	Remboursement															
IRCANTEC	397.92 €	183.45 €	<b>214.47 €</b>															
CNRACL	18 195.38 €	17 051.42 €	<b>1 143.96 €</b>															
	18 593.30 €	17 234.87 €	<b>1 358.43 €</b>															
<p style="text-align: center;"><b>Finances : Qualité comptable – mise à jour du passif</b></p>	<p>Vu l'anomalie comptable sur les comptes de gestion 2015 et antérieurs, Vu le compte 181 d'un montant de 8 359.88 € qui retrace des immobilisations affectées à un budget annexe (ou le service non doté de la personnalité morale), il doit être débiteur dans la collectivité affectante et créateur dans le service bénéficiaire, Vu qu'il n'y a pas de solde créateur dans le budget annexe, Les membres du Conseil Municipal approuvent l'écriture correctrice, neutre sur le résultat de l'exercice, suivante : D1068 C181 de 8 359.88 € et autorisent la trésorière de Château-Thierry à passer cette opération non budgétaire qui améliorera la qualité comptable de la commune.</p>	<p>Présents : 12 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0</p>																

<p><b>Engagement de la commune de Chierry sur la démarche de non utilisation des produits phytosanitaires sur les terrains dont la commune assure la gestion.</b></p>	<p>Vu la nécessité de répondre aux objectifs fixés pour atteindre le bon état écologique des eaux souterraines et de surface,</p> <p>Vu les objectifs fixés par le 10<sup>ème</sup> programme mis en œuvre par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie entre 2013-2018,</p> <p><b>DECIDENT</b>, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>De s'engager</b> dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont la commune assure la gestion,</li> <li>-</li> <li>- <b>Chargent</b> le prestataire de service de respecter cet engagement pour les travaux effectués sur la commune.</li> </ul>	<p>Présents : 12 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0</p>
<p><b>Modification des statuts de la CCRCT « compétences communications électroniques » Adhésion à l'USEDA</b></p>	<p>Considérant l'article 1425-1 du CGCT qui dispose que les collectivités territoriales sont autorisées à établir et exploiter les réseaux de télécommunications liés à l'aménagement numérique.</p> <p>Considérant les enjeux économiques liés au déploiement de l'internet à très haut débit ayant pour finalité la préservation voire l'accroissement de l'attractivité du territoire.</p> <p>Considérant que les communes ne constituent pas une échelle suffisante de maîtrise d'ouvrage pour déployer les différentes techniques permettant de bénéficier du très haut débit et que la communauté de communes peut être retenue pour l'échelle territoriale minimale de concertation pour le déploiement du très haut débit.</p> <p>Considérant que le transfert de la compétence communications électroniques à la communauté de communes s'effectuerait dans l'optique d'une adhésion de la communauté de communes à l'USEDA afin de transférer à cette dernière la compétence.</p> <p>Le conseil communautaire, vu l'avis du bureau en date du 14 mars 2016,</p> <p>A proposé le transfert de la compétence communications électroniques telle qu'elle est rédigée ci-après à la communauté de communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Réseaux et services locaux de communications électroniques prévus à l'article L 1425-1 du CGCT comprenant notamment.</li> <li>- La construction d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,</li> <li>- L'acquisition de droits d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,</li> <li>- L'acquisition des infrastructures ou réseaux de communications électroniques existants,</li> <li>- La mise des infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,</li> <li>- L'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques</li> </ul> <p>Et précise que cette compétence facultative sera intégrée dans les statuts de la communauté de communes dans l'article 3 II – Aménagement de l'espace communautaire.</p> <p>La communauté de communes accepte l'adhésion à l'USEDA et rappelle que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseillers municipaux exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.</p>	<p>Présents : 12 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0</p>
<p><b>Fusion des communautés de communes et des communes</b></p>	<p>Madame le Maire présente l'arrêté n°2016-374 émanant de la Préfecture de l'Aisne et portant sur le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.</p> <p>La fusion porte sur les communautés de communes de Condé en Brie – du Tardenois – de la Région de Château-Thierry - et des communes d'Armentières sur Ourcq, Bonnesvalyn, Brumetz, Bussiares, Chézy en Orxois, Courchamps, Gandelu, Grisolles, Hautevesnes, La Croix sur Ourcq, Latilly, Licy-Clignon, Monthiers, Montigny L'Allier, Neuilly-saint-Front, Priez, Rozet Saint Albin, Saint Gengoulph, Sommelans, Torcy en Valois, Vichel Nanteuil.</p> <p>Il s'agit de délibérer sur le projet de périmètre du nouvel établissement.</p> <p>L'article 35 de la loi NOTRE prévoit que l'arrêté de fusion fixe également le nom, le siège et les compétences du nouvel établissement public.</p> <p>Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la fusion des communautés de communes et des communes énoncées ci-dessus.</p>	<p>Présents : 12 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0</p>
<p><b>USEDA : Groupement GAZ. Relance marché Accord-cadre</b></p>	<p>Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe donne lecture à un courrier de l'USEDA, informant l'assemblée, que par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014, la commune de Chierry a adhéré au groupement gaz.</p> <p>Le Marché Gaz dont l'attributaire est TOTAL GAZ s'achève au 31 décembre 2016.</p> <p>L'USEDA va relancer un marché Accord-Cadre qui sera opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p> <p>La question est de savoir si le Conseil Municipal souhaite rester dans ce groupement gaz.</p> <p>La liste des points est contenue dans un document annexe.</p> <p>Le montant de la contribution est de 157.20 €.</p> <p>Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal éprouvent le souhait de rester dans ce groupement bien qu'il soit nécessaire de remettre la liste des points à jour.</p>	<p>Présents : 12 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0</p>

## Questions Diverses

### Informations diverses :

- Service d'incendie et de secours de l'Aisne : Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, les services d'incendie et de secours de l'Aisne sont intervenus à 18 reprises sur la commune de Chierry. Ces interventions se répartissent de la manière suivante : Incendie : 1, accident de la circulation : 2, secours à personne : 15 et opérations diverses : 0. Le SDIS a effectué 58 interventions au cours de l'année 2015.
- Veiller à faire la vérification d'une prise électrique (emplacement du Sapin de Noël) ainsi qu'une plaque de son au plafond de la salle polyvalente.
- Un boulanger va s'installer sur la commune. La fabrication du pain et de la pâtisserie est confirmée « artisanale ». il s'agit d'un couple avec 3 enfants (scolarisés sur l'école de Chierry à compter de la rentrée de septembre 16). Ce commerce ouvrira ses portes à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

### Calendrier :

- Vendredi 27 mai à 14h30 : remise des permis piéton par la Gendarmerie de Château-Thierry aux élèves de la classe de CE2 de Madame Lamirand, en salle de Conseil Municipal.
- Dimanche 29 mai à 11h00 : Cérémonie du centenaire de la bataille de Verdun avec dépôt de gerbe au monument aux morts.
- Dimanche 5 juin à 12 h 00 : 13<sup>ème</sup> Festiv'arts à Blesmes
- Vendredi 10 juin de 14 à 18 h : portes ouvertes de la station d'épuration Pierre Lemret (SARCT).
- Mardi 28 juin à 18h00 : pot de départ du Lieutenant T.KOPACZ, commandant de la COB de Château-Thierry. Remplacement par Romain FREITAG. Salle polyvalente de Chierry.
- Vendredi 17 juin à 18 h 00 : Apéro contes par le Chien qui miaule. Carré vert derrière l'école de Chierry (offert par la municipalité. Cout 400€).
- Mardi 21 juin à 18 h 00 : Fête de la musique animée par la Chorale « Chante toujours » du Club de l'Amitié, orchestrée par Jacques Cottez, sur le thème de l'Amérique et le Western. 30 à 35 choristes répètent tous les jeudis pour mener à bien cet évènement. Ils entonneront 12 chants suivis d'une danse country créée par le Gym Club. Apéritif offert par la municipalité sur le thème.
- Vendredi 1<sup>er</sup> juillet vers 15 h 00 : remise des dictionnaires et livres aux élèves de Grande section Maternelle et CM2 Primaire, offert par la Caisse des Ecoles.
- Vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 19 h 00 : Conseil municipal.
- Du 6 au 29 juillet : Centre de loisirs sur le thème du sport
- Jeudi 14 juillet à 11 h 00 : cérémonie au monument aux morts
- Samedi 17 septembre de 10 à 17 h 00 : Portes ouvertes en l'église de Chierry à l'occasion des journées du patrimoine sur le thème « Patrimoine et Citoyenneté »
- Samedi 8 octobre à 16 h 00 : Concert de 12 chants à l'église de Chierry, organisé par la chorale « Chante toujours » du Club de l'Amitié, orchestré par Jacques Cottez, en accord avec l'Abbé Profit. (voir chaises supplémentaires).
- Dimanche 23 avril et 7 mai 2017 de 8 h à 19 h 00 : élection présidentielle.
- Dimanche 11 et 18 juin 2017 : élections législatives.

*La séance est levée à 21h15*

Le Maire,  
R. LAJEUNESSE.

